



Responsabilités en cas de vol dans le sac d'un élève

Par **Jeremy06**, le **31/05/2012** à **09:13**

Bonjour, je suis actuellement au coeur d'un problème dans le collège ou je travail suite à un élève qui s'est fait voler son ordinateur portable.

Je suis surveillant dans ce collège et le mardi entre 12h et 14h je suis de cartablerie. C'est à dire que je surveille la salle ou les élèves de 3ème et 4ème posent leur sac.

Ce mardi 29/05 une fois que tous les élèves eurent posé leur sac, un dernier élève est venu me demander si je pouvais mettre son sac en sécurité dans la vie scolaire. Au début j'ai hésité puis comme il insisté et que c'est un élève correct j'ai accepté de le mettre en lieu sur. Je l'ai posé en haut d'une armoire dans la vie scolaire ou je suis censé être quasiment le seul à pouvoir atteindre cette hauteur de par ma taille (1m92). Une fois le sac posé et sachant que seul l'élève qui me la remis savait que j'allais le mettre ici, j'ai verrouillé toutes les portes des salles qui donne accès à la salle de permanence ou sont entreposés les sacs, ainsi que les fenêtres.

Une fois sorti dans la cour pour continuer mon travail qui est de surveiller les élèves dans la cour, ma supérieur (CPE) a laissé entrer un gamin sans surveillance dans la pièce ou était entreposé le sac car il devait soit-disant récupérer ça veste.

13h, je retourne ouvrir uniquement la salle ou sont les sacs pour que ceux qui on cours à 13h les récupèrent. L'élève qui ma laissé le sac avec l'ordinateur dedans le récupère aussi et se rend compte que l'ordinateur n'y est plus...

Je suis donc d'après la principale, responsable.

On me demande donc de donner mon numéro d'assurance responsabilité civil pour qu'il trouve un arrangement avec l'assurance de la maman dont l'élève s'est fait voler l'ordinateur.

Pourquoi ça serait à mon assurance de trouver une solution alors que j'ai verrouillé tous les accès possible à la salle ou était posé l'ordinateur et que ma supérieur, elle, a laissé entrer un élève sans le surveiller...

Si quelqu'un peut m'aider merci beaucoup d'avance car je suis un peu perdu :(

Par **janus2fr**, le **31/05/2012** à **10:14**

Bonjour,

Puisque vous avez agi dans le cadre de votre emploi (à bon ou à mauvais escient, c'est une autre question), votre responsabilité personnelle ne peut pas être engagée. C'est la responsabilité de l'employeur qui peut l'être.

De votre côté, tout au plus pouvez-vous être sanctionné par l'employeur s'il s'avère que vous avez commis une faute.

Par **Jeremy06**, le **31/05/2012** à **23:46**

Bonsoir janus2fr et merci pour ta réponse.

Enfin l'ordinateur a été rendu bien entendu discrètement et comme par hasard c'était bel et bien l'élève qui était entré sans surveillance qui l'avait volé.

Tout est bien qui fini bien, heureusement :).